

Jean-Pierre Sueur s'est rendu du 26 juillet au 5 août derniers en Nouvelle Calédonie et à Wallis et Futuna en sa qualité de président de la Commission des Lois du Sénat.

Après avoir procédé à de très nombreuses visites et auditions sur place (et à des auditions complémentaires à Paris), il a présenté devant la Commission des Lois du Sénat, qui les a approuvés, deux rapports.

### SUR LA NOUVELLE CALEDONIE.

Le premier rapport, co-signé par les sénatrices Sophie Joissains et Catherine Tasca - qui faisaient partie de la délégation - porte sur la Nouvelle Calédonie. Il rappelle l'organisation institutionnelle inédite de ce territoire, fruit d'une histoire tissée de drames suivis d'accords historiques. Il présente les transferts de compétences de l'État à la Nouvelle Calédonie réalisés en application de l'Accord de Nouméa signé en 1998 et expose les termes du débat actuel sur de nouvelles compétences à transférer à la demande du Congrès. S'agissant de la prison de Nouméa, que les rapporteurs ont visité, le rapport note les progrès accomplis depuis le rapport de Jean-Marie Delarue pour assurer des conditions d'incarcération plus dignes et les travaux qui doivent encore être faits. Il traite également des modalités de transferts en matière de sécurité civile.

Le rapport traite également de la mise en œuvre de l'article 77 de la Constitution, adopté suite à l'Accord de Nouméa, qui prévoit une consultation sur l'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie. Après avoir explicité les positions des différentes formations politiques sur ce sujet, le rapport estime qu'aucun consensus n'existe pour le moment sur une solution alternative telle qu'un « troisième accord ». Considérant que les textes en vigueur imposaient à l'État d'organiser ce référendum, il insiste sur l'importance que soit menée à bien, dans des délais rapprochés, une concertation approfondie permettant de définir le corps électoral qui sera appelé à s'exprimer, l'accord sur la définition du corps électoral conditionnant la crédibilité aux yeux de l'ensemble des parties prenantes de la consultation.

Au-delà de la question institutionnelle, le rapport expose les actions menées pour préserver l'identité Kanak, objectif explicitement prévu par l'Accord de Nouméa, en rappelant qu'il s'agit d'un préalable à la construction du destin commun. Il présente ensuite les mécanismes devant contribuer au rééquilibrage, en notant qu'il a d'ores et déjà produit des effets significatifs, à l'instar de l'usine métallurgique de Koniambo, inaugurée récemment par le président de la République. Il souligne que le rééquilibrage n'est pas achevé, et qu'il reste en particulier nécessaire de compenser les handicaps structurels du territoire comme la « triple insularité » de la province des îles Loyauté.

Le rapport expose enfin les attentes fortes de la société civile en matière de logement social, de lutte contre la « vie chère » et contre les pratiques anticoncurrentielles. L'agenda partagé signé par l'État, le gouvernement calédonien, les partenaires sociaux et les partis politiques à la suite de la conférence économique, sociale et fiscale d'août 2014 annonce un programme de réformes ambitieux qu'il faudra traduire dans les actes.

>> Consulter le rapport [Nouvelle Calédonie](#)

>> Le [communiqué de presse](#)

## SUR WALLIS ET FUTUNA

Le rapport sur les îles Wallis et Futuna - cosigné par la sénatrice Sophie Joissains - rappelle les spécificités institutionnelles de cette collectivité d'outre-mer : une intégration des autorités coutumières – et particulièrement des trois rois – aux institutions, une assemblée territoriale élue au suffrage universel aux pouvoirs restreints, un exécutif de la collectivité assurée par l'administrateur supérieur, représentant de l'État. Il souligne l'attachement global de la population à l'équilibre du statut de 1961.

Le rapport fait le point sur la présence des services publics dans le Territoire. Il fait état du départ massif et inquiétant - particulièrement des jeunes - à destination de la Nouvelle-Calédonie, à défaut de débouchés professionnels. Saluant l'action contre la « vie chère » menée par l'observatoire des prix, des marges et des revenus, le rapport soutient toute une série de projets permettant le développement économique de l'archipel (accès à la téléphonie mobile et à l'internet haut débit, offres bancaires, équipements sanitaires), dans le respect de la solidarité traditionnelle qui résulte de la coutume, afin d'enrayer le déclin démographique. Il souligne que la mise en œuvre de ces projets serait susceptible d'entraîner la nécessaire adaptation des règles foncières.

>> Consulter le rapport [Wallis et Futuna](#)

>> Lire l'article paru sur [Tahiti Info](#) le 28 novembre 2014